

La justice d'autrefois

(HISTORIQUE.)



VOICI comment, il y a deux siècles (en 1672) on traita à Québec, un homme et une femme, (le mari et la femme,) convaincu d'empoisonnement :

Après avoir tous deux demandé pardon à Dieu au roi et à la justice, à genoux, en chemise, devant l'église paroissiale, on les conduisit à la place où avait été préparée une croix de Saint-André (en formes de X) sur laquelle le mari fut étendu.

Le bourreau, prenant alors une barre de fer lui en applique un coup sur le bras droit qui brise l'os de ce membre. Ensuite le patient est étranglé, puis le bourreau reprenant sa barre, lui rompt l'autre bras et les jambes,--en présence de sa femme.

Cette malheureuse est saisie à son tour pendue sur le lieu, puis son corps est attaché sur une roue que l'on installe, bien en vue des passants, sur le Cap.

La cage de la Corniveau n'est pas un fait isolé dans les horreurs des procédés de la haute justice.

Mais voici mieux (ou pire) encore :

L'année suivante, un meurtrier est rompu vivant, sur la croix, à coups de barre, puis pendu et étranglé. Cela fait le cadavre est exposé durant sept heures sur la roue. Finalement, au lieu de l'enterrer on le place sur des fourches patibulaires pour y rester jusqu'à parfaite consommation,

Lorsque vous entendrez raconter des légendes de revenants, qui sont si répandues dans nos campagnes, je vous prie de penser qu'une population égayée par des spectacles de ce genre, a bien pu, sans extravagance, se laisser entraîner à des effets d'imagination un peu sombres. En notre siècle d'électricité et de becs de gaz nous ne ferions pas autrement

Oyez, oyez, oyez !

En 1667 une sentence est portée contre deux hommes convaincus de vol. Le plus coupable est condamné à être étranglé par la corde jusqu'à ce que mort s'en suive, sur la place de la haute ville de Québec, son complice devant être placé sous le gibet durant l'exécution, et ensuite fouetté par la main du bourreau.

Vers le même temps, un autre voleur fut condamné à être battu de veige et à faire amende honorable devant la porte de l'église paroissiale du même lieu. Cette dernière cérémonie se faisait ordinairement la corde au cou, un flambeau à la main et le corps revêtu d'une simple chemise. Je crois me rappeler qu'il existe un proverbe populaire en Canada qui fait illusion à cela. La loi faisait-elle quelque cas des rigueurs de nos hivers en pareille occurrence !

(A SUIVRE)